Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_06-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
26 octobre 2026

Date d'affichage
23 octobre 2026

Séance du 2 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : Mr. LE BELLEGO pouvoir à Mme. VANCAPPEL

Secrétaire de séance : Mr. LE CASTREC

***N° de la délibération* :**
2026/11/06

***Objet de la délibération* :**
Complément de travaux relatif à la réfection du cheminement piétons rue des Mésanges

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise BIDAULT SPTP a été retenue par délibération 2026/09/06 du 21 septembre 2026 pour réaliser la continuité des travaux de réfection de la bande de cheminement piétons rue des Mésanges avec la mise en place d'un sablage de type STABEX.

Au moment de la réalisation des travaux, l'entreprise nous a signalé que la surface communiquée était erronée et nous a fait parvenir un devis complémentaire de 800,00 € HT.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

ACCEPTE le devis de la société BIDAULT SPTP pour la réalisation du complément de surface pour la somme totale de 800,00 € HT ;

MANDATE monsieur le Maire pour les démarches nécessaires à cette acquisition.

Le secrétaire de séance
Jérôme LE CASTREC

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF
COTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_06-DE